

8èmes journées pharmaceutiques du
syndicat des pharmaciens de la ville
d'Agadir

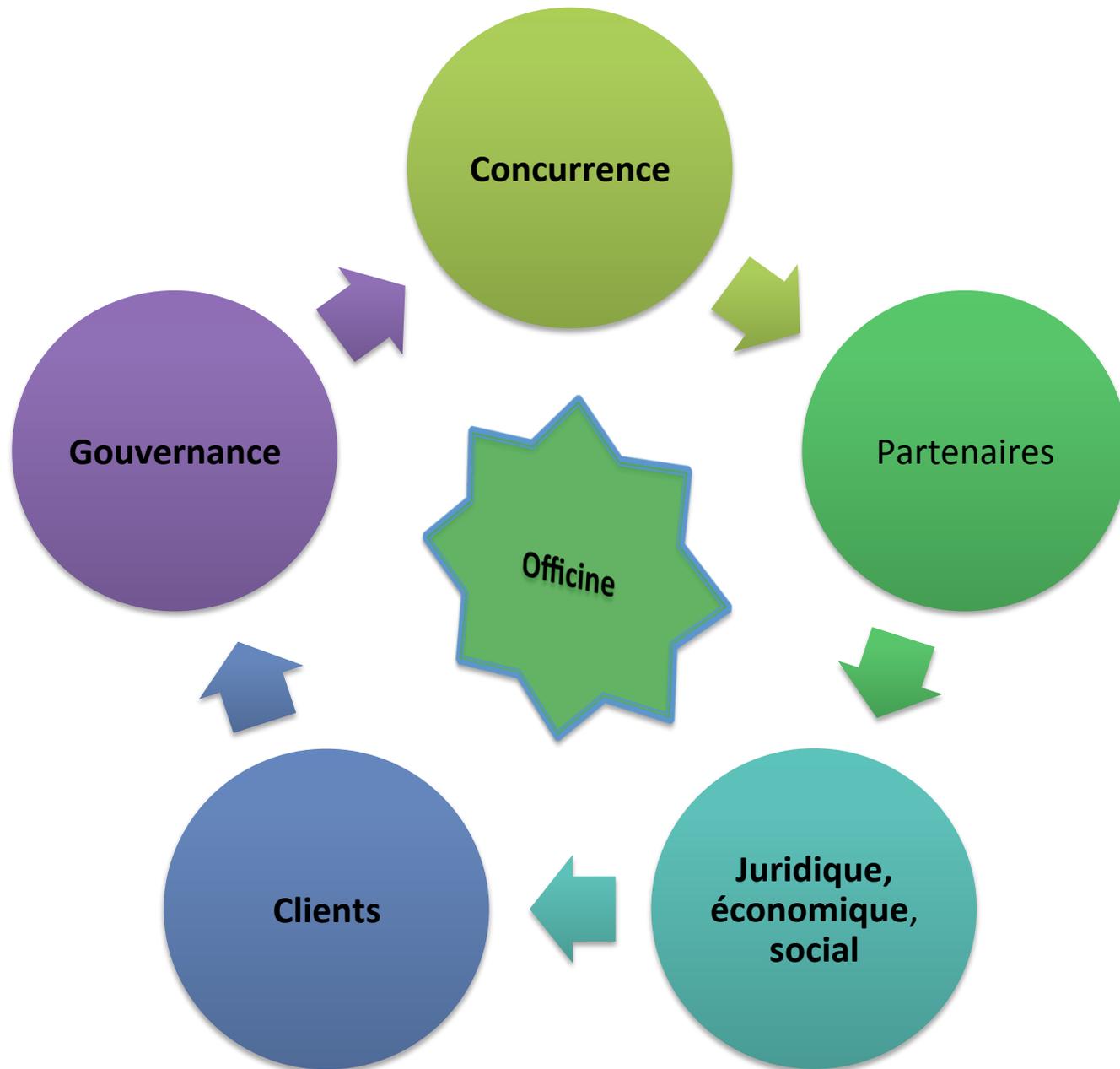
**QUELLES PRÉROGATIVES
ORDINALES POUR UN
EXERCICE OFFICINAL
EFFICIENT ?**

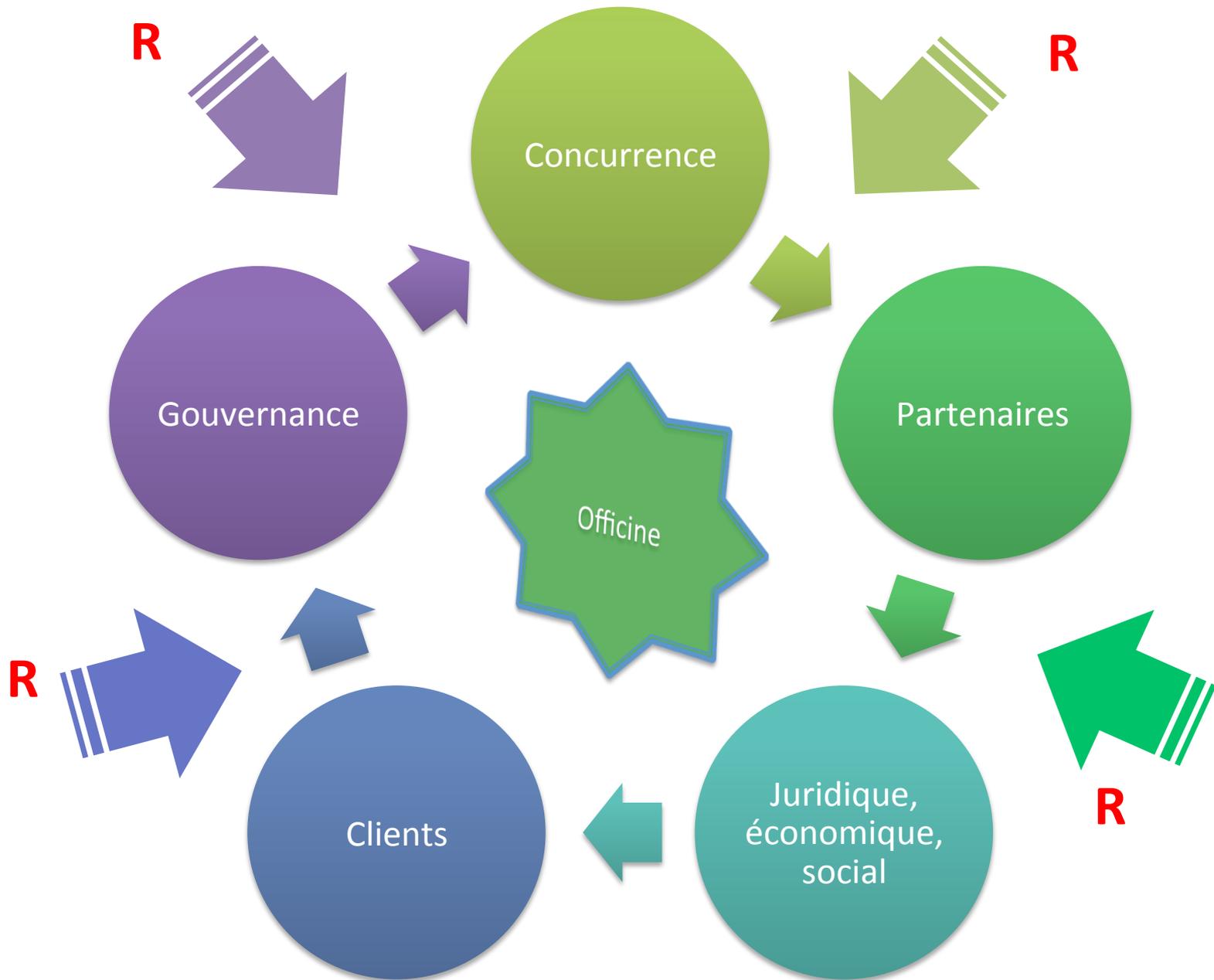


Mohamed MEIOUET
Pharmacien

Agadir 02-03 Mai 2014



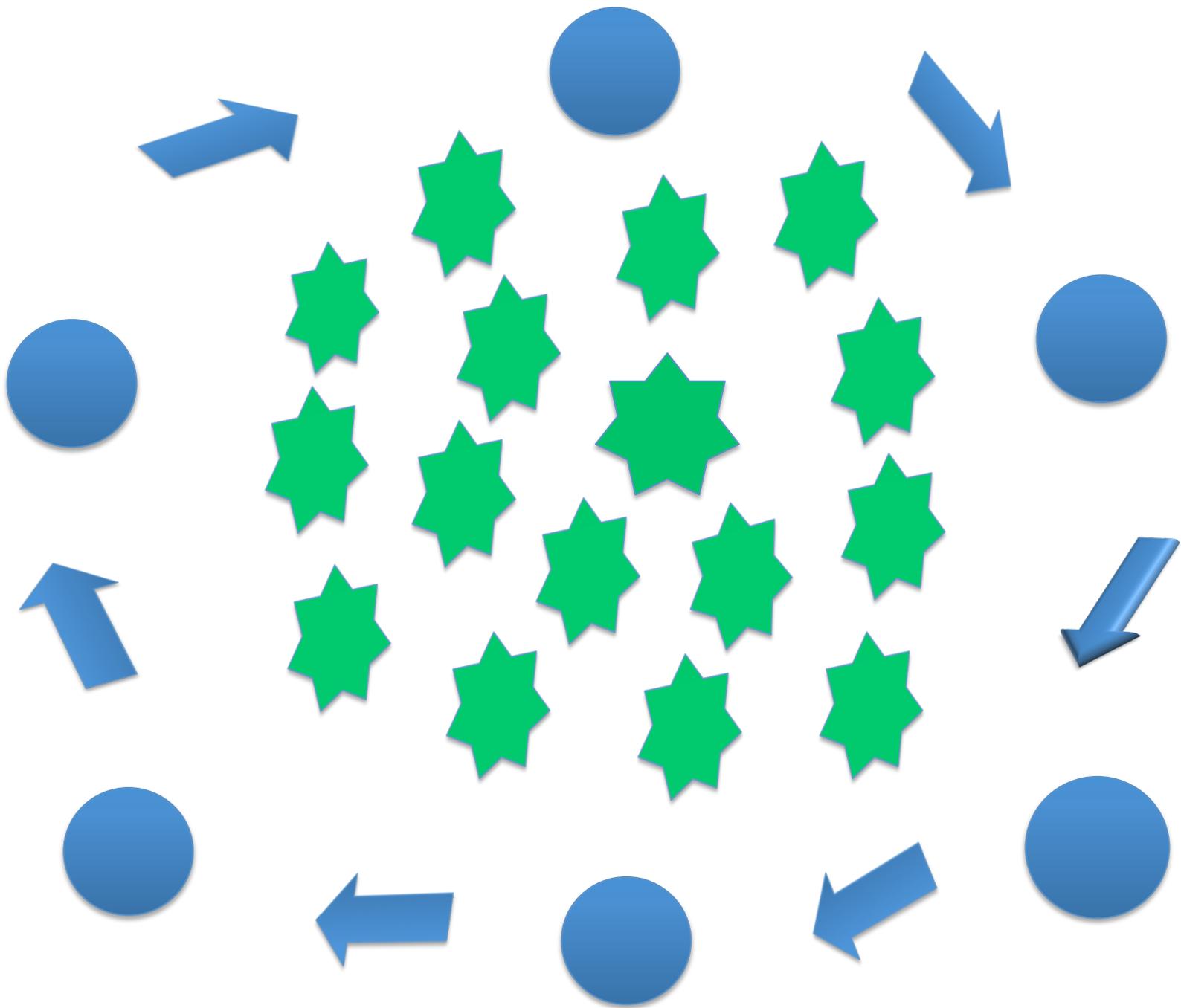




Réaction:

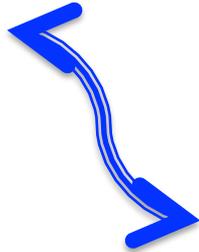
Opposition aux menaces;
Profit des opportunités.

Régulation

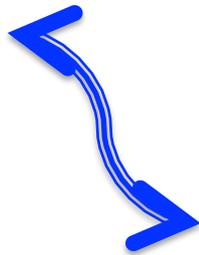


Régulation par un groupement

Fortement intégré à l'Etat

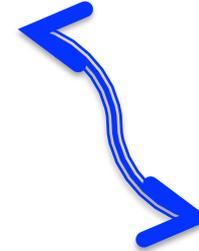


Regroupement pour la représentation

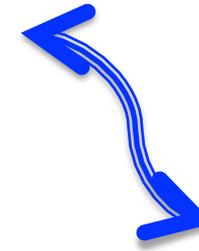


Coloration publique

Indépendant de l'Etat



Regroupement pour la défense des intérêts



Coloration privée

**Fortement intégré à L'Etat,
assurant une mission de
service public**

**Détaché de l'Etat, libertés
publiques**

- ✓ Création par la loi;
- ✓ Organisation et fonctionnement par la loi;
- ✓ Compétence et attribution par la loi.

- ✓ Émanation des professionnels;
- ✓ Représentatifs de toutes les tendances;

Ordre des pharmaciens

**Syndicats et associations
professionnels**

Attributions de l'ordre des pharmaciens

Deux missions principales:

- ✓ **Scientifique;**
- ✓ **Disciplinaire.**

Attributions de l'ordre selon dahir du 17 décembre 1976

- ✓ Donne son avis sur les demandes d'autorisations;
- ✓ idem pour les projets de loi et de règlements qui intéressent la profession;
- ✓ Défense des intérêts moraux de ses ressortissants;

Attributions de l'ordre selon dahir du 17 décembre 1976

- ✓ Gestion des biens de l'ordre;
- ✓ La création des œuvres d'aide, d'entraide et de mutualité au profit de ses membres ainsi que des caisses de soutien (prêts à intérêts réduits).

Apports de la loi 17-04

Avis sur plusieurs questions qui touchent à la profession:

- ✓ Bonnes pratiques de fabrication;
- ✓ Bonnes pratiques officinales;
- ✓ Normes techniques relatives au local pour l'officine;
- ✓ Dépôts ruraux;

Apports de la loi 17-04

Avis sur plusieurs questions qui touchent à la profession:

- ✓ Autorisation des établissements pharmaceutiques;
- ✓ Fonctions des directeurs techniques et commerciaux des EP;
- ✓ Horaires de travail;
- ✓ Remplacements de longues durées.

Apports de la loi 17-04

Visas pour certains actes

- ✓ Conventions entre pharmaciens et cliniques;
- ✓ Cahiers de charges relatifs à la sous-traitance au niveau de l'industrie pharmaceutique;
- ✓ Actes, contrat ou conventions passées par les pharmaciens dans l'exercice de leur profession afin d'éviter l'aliénation même partielle de leur indépendance.

Apports de la loi 17-04

Compétences d'autorité administrative

- ✓ Autorisation d'exercer et retrait de cette autorisation;
- ✓ Permission pour les remplacements de courtes durées;

Fonction normative de l'ordre

Investi du pouvoir d'édicter des mesures générales et obligatoires pour ses membres:
déontologie.

Fonction normative de l'ordre

Prépare des contrats types qui doivent être approuvés par l'administration (embauche de pharmaciens assistants et des pharmaciens gérants des réserves de médicaments dans les cliniques).

Fonction normative de l'ordre

Véritable pouvoir réglementaire

Réflexion sur les fonctions de l'institution ordinale;

Réorganisation et une nouvelle structure de l'ordre;

Repenser la discipline du corps:

- ✓ Reformulation de la norme déontologique;
- ✓ Rétablissement d'un véritable droit des sanctions

Les fonctions de l'ordre

Réprésentation

Réglémentation

Régulation

Répression

Organisation et structure

Mise en place d'organes, qui doivent, de préférence, en raison de la différence des fonctions, être distincts pour empêcher le **cumul** de fonctions et éviter les **excès de pouvoir**.

Mise en place d'un conseil de l'ordre bicéphale.

Ses organes peuvent être

Un conseil de l'ordre à fonction
tutélaire (réglementaire et
déontologique)

Regroupant l'ensemble des pharmaciens quelque soit le secteur d'activité.

Respect de la représentativité au sein du conseil: proportionnalité.

Des conseils spécialisés lui permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Tenant compte de la régionalisation des structures pour les secteurs d'activités à forte concentration de professionnels.

Ses organes peuvent être

Des conseils de discipline à fonction
juridictionnelle.

Un conseil d'appel, dont la mission spécifique serait d'élaborer les principes généraux que doivent respecter tous les conseils et tous membres.

Repenser la discipline professionnelle

En prenant de la consistance, la profession pharmaceutique a constitué une discipline de corps, avec pour objectifs:

- D'assurer son bon fonctionnement;
- D'assurer sa protection contre les abus internes.

AutoRégulation par le truchement d'un droit disciplinaire, parallèle au droit civil et au droit pénal, protégeant en même temps l'intérêt général global et celui de la profession.

L'ordre professionnel s'avère l'instrument par excellence pour (auto)**R**éguler et contrôler les comportements des professionnels et pour sanctionner les écarts à la ou aux normes.

Faire justice à soi même et par soi même.

Droit disciplinaire matériel

Catalogue des conduites à suivre et des manquements à éviter, voire à sanctionner. Un code précis des devoirs et des interdits.

Progression du principe de légalité, d'où donner une base légale formelle aux règles déontologiques;

Définition des fautes qui peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires.

nullum crimen, nulla poena sine lege.

Droit disciplinaire matériel

Mise en œuvre d'une procédure disciplinaire garantissant un procès équitable.

Judiciarisation de la procédure disciplinaire.

Distinction

- ❖ L'organe qui ouvre le dossier;
- ❖ L'organe qui instruit l'affaire (la phase d'instruction);
- ❖ L'organe qui tente de concilier;
- ❖ L'organe qui exerce les poursuites;
- ❖ L'organe qui juge (la phase juridictionnelle).

- i. Droit d'accéder à tous les éléments du dossier à tout moment de la procédure disciplinaire;
- ii. L'admission d'un régime probatoire conforme à l'adage *in dubio pro reo*;
- iii. Garantie des droits de défense;
- iv. Garantie du droit de récusation;
- v. Obligation de motivation des décisions;
- vi. Publicité de l'audience.

Le droit des sanctions disciplinaires

La sanction est le corollaire de la règle, elle doit répondre aux principes:

- De légalité;
- De proportionnalité.

Un éventail de sanctions suffisamment complet et équilibré, qui puisse faire :

- Jouer le principe de proportionnalité (adéquation entre la faute et la sanction);
- jouer la fonction éducative et dissuasive à l'égard des autres professionnels.

Reddition des comptes en cas de manquement aux devoirs et à la charge de la mission.

Révocation par un mécanisme légal, rapide et efficient.

Responsabilisation des conseillers ayant la charge de gérer la profession.

Merci de votre attention